



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

code de la route

Question écrite n° 101016

## Texte de la question

M. Yves Nicolin alerte M. le secrétaire d'État, auprès de la ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer, chargée des relations internationales sur le climat, chargé des transports, de la mer et de la pêche sur les prescriptions techniques applicables à l'homologation des véhicules en ce qui concerne les vitrages et leur installation. Un décret du 18 octobre dernier fixe une liste des maladies, notamment de peau, qui peut conduire à des dérogations à la réglementation en vigueur en matière de vitres teintées. Or parmi ces possibilités de dérogation, ne figurent pas les maladies liées à la photophobie, comme l'aniridie, pathologie rare mais qui concerne tout de même plusieurs milliers de français. Il voudrait donc savoir si le Gouvernement serait prêt à publier un nouveau décret intégrant les maladies liées à la photophobie dans les possibilités de dérogation à la réglementation en vigueur.

## Données clés

**Auteur :** [M. Yves Nicolin](#)

**Circonscription :** Loire (5<sup>e</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 101016

**Rubrique :** Sécurité routière

**Ministère interrogé :** Transports, mer et pêche

**Ministère attributaire :** Intérieur

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [29 novembre 2016](#), page 9741

**Question retirée le :** 20 juin 2017 (Fin de mandat)